

Orléans

jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021

Université d'Orléans
Faculté de droit, d'économie et de gestion
Centre de Recherche Juridique Pothier

L'ORALITÉ DANS LE PROCÈS ADMINISTRATIF



Tribunal de Paris © Noteris/Photo

www.univ-orleans.fr/colloquecrjp.fr



L'ORALITÉ DANS LE PROCÈS ADMINISTRATIF

Jeudi 24 juin

8h15 Accueil des intervenants et du public

8h45 Mots d'accueil

Pierre Allorant, Professeur à l'Université d'Orléans ;
Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion

Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans ;
Directeur du Centre de Recherche Juridique Pothier

8h55 Début de la matinée de travaux

Sous la présidence de Pierre Allorant,

Professeur à l'Université d'Orléans ;
Doyen de la faculté de droit, d'économie et de gestion

9h00 *Présentation introductive : oralité du procès et procès de l'oralité*

Emmanuel Jeuland, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne

I. Le procès administratif jalonné par l'oralité

9h35 *Procédure administrative contentieuse et procédure civile :
une opposition toujours justifiée ?*

Emmanuel Piwnica, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ;
ancien Président de l'Ordre

10h10 *L'oralité devant les juridictions administratives au XIX^e siècle
(Conseils de préfecture et Conseil d'Etat)*

Pascale Gonod, Professeur à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne

10h45-11h Pause

11h05 *Les faces cachées de l'oralité*

Florian Poulet, Professeur à l'université d'Évry-Val-d'Essonne (Paris-Saclay)

11h40 *L'oralité devant les juridictions administratives étrangères :
l'exemple néerlandais*

Willem Konijnenbelt, Président de section honoraire au Raad van State (Conseil
d'Etat des Pays-Bas), Professeur émérite à l'Université d'Amsterdam

12h15-12h25

Questions aux intervenants de la matinée et échange avec la salle

12h25 Suspension des travaux et déjeuner

13h55 Reprise des travaux

II. Le procès administratif traversé par l'oralité

II. 1. Les juridictions

Sous la présidence de Pascale Gonod,
Professeur à l'Université Paris I – Panthéon Sorbonne

14h00 *L'oralité devant le tribunal administratif*

Guy Quillévére, Président du tribunal administratif d'Orléans

14h35 *Les cours administratives d'appel et l'oralité*

Terry Olson, Conseiller d'Etat ;
Président de la Cour administrative d'appel de Versailles

15h10-15h25 Pause

15h30 *La place de l'oralité au Conseil d'Etat. Du bon usage de l'oralité devant le juge administratif*

Bernard Stirn, Président de section honoraire au Conseil d'Etat ;
membre de l'Institut

16h05 *La place de l'oralité dans la procédure en vigueur devant les juridictions administratives spécialisées : l'exemple de la Cour nationale du droit d'asile*

Joseph Krulic, Président de section à la Cour nationale du droit d'asile

16h40-17h

Questions aux intervenants de l'après-midi et échange avec la salle

8h30 Accueil des intervenants et du public

8h55 Début de matinée de travaux

II. 2. L'instance

Sous la présidence de Florent Blanco,

Professeur à l'Université d'Orléans ; Directeur du Centre de Recherche Juridique Pothier

II. 2. 1. Oralité et conduite du procès

9h00 *L'oralité dans la phase d'instruction*

Denis de La Burgade, Docteur en droit ;
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

9h35 *Oralité et mesures d'instruction*

Alexandre Ciaudo, Professeur à l'Université de Bourgogne-Franche-Comté

10h10-10h25 Pause

II. 2. 2. Oralité et procédures

10h30 *Procédures d'urgence, référés et oralité*

Olivier Le Bot, Professeur à l'Université d'Aix-Marseille

11h05 *Les contentieux sociaux, laboratoire de l'oralité ?*

Hadi Habchi, Magistrat du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel ; Maître de conférences associé à l'Institut d'Etudes Politiques de Lyon

11h40-12h

Questions aux intervenants de la matinée et échange avec la salle

12h05 Suspension des travaux et déjeuner

13h55 Reprise des travaux

III. Le procès administratif transformé par l'oralité

Sous la présidence de François Priet,
Professeur émérite à l'Université d'Orléans

III. 1. Les acteurs du procès

14h-15h

Table ronde : Oralité et garanties du procès administratif – dialogues autour de l'oralité dans le procès administratif

sous la Présidence de **Jean-Paul Costa**, Conseiller d'Etat honoraire ;
ancien Président de la Cour européenne des droits de l'homme

Participants :

Benjamin Defoort, Professeur à l'Université François Rabelais de Tours

Gaylord Devienne, chef du pôle d'appui juridique de la police administrative à la Préfecture du Loiret

Véronique Doisneau-Herry, premier conseiller au tribunal administratif d'Orléans ; rapporteur public à la 3^e chambre

Gilles Hermitte, Conseiller d'Etat ; Président de la Cour administrative d'appel de Lyon

Elsa Sacksick, avocate à la Cour

15h05 **L'avocat devant les juridictions administratives, acteur de l'oralité ?**

Hélène Farge, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ;
ancienne Présidente de l'Ordre

15h40-15h55 Pause

III. 2. La physionomie du procès

16h00 **La faculté de répliquer au rapporteur public et les garanties du procès**

Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans ;
Directeur du Centre de Recherche Juridique Pothier

16h35 **Le dialogue des parties et du juge, nouveau visage du procès administratif ?**

Gweltaz Eveillard, Professeur à l'Université de Rennes I

17h10 **En guise de conclusion(s) – Le renouveau de l'oralité devant les juridictions administratives : bilan et perspectives**

Pierre Delvolvé, Professeur émérite à l'Université Paris II – Panthéon-Assas ;
membre de l'Institut

Colloque organisé par le Centre de Recherche Juridique Pothier
à l'Université d'Orléans les jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021
sur le campus universitaire d'Orléans-La Source, selon une organisation hybride
(intervenants présents sur place et interventions en visioconférence).

Alors que la procédure administrative contentieuse revêt traditionnellement un caractère écrit, qui conduit souvent à l'opposer sur ce point à la procédure civile, l'oralité occupe aujourd'hui une place de plus en plus importante dans le procès administratif. Cette évolution, qui n'est pas sans impact sur les acteurs majeurs de la procédure (parties, avocats et magistrats), contribue en partie à modifier la physionomie du procès administratif. Le développement des procédures de référé, tout comme l'avènement des contentieux sociaux, ont ainsi abouti à favoriser ces dernières années l'essor de l'oralité devant les juridictions administratives. La faculté offerte aux parties ou à leurs conseils de prendre la parole après les conclusions du rapporteur public et, éventuellement, d'y répliquer, a en outre conduit à revaloriser considérablement le rôle de l'audience devant le juge administratif.

Ce colloque, dont les actes sont destinés à la publication, visera notamment à interroger le mouvement contemporain de renforcement de l'oralité devant les juridictions administratives, en confrontant les vues de patriciens du droit (avocats et magistrats) et d'universitaires autour de ces questions.

Lieu Université d'Orléans
UFR Droit, Economie, Gestion
Amphithéâtre Veil
11 rue de Blois
45000 Orléans



Renseignements et inscription :

www.univ-orleans.fr/colloquecrjp.fr

Nombre maximum de participants : 100

Contact : laurence.salle@univ-orleans.fr

Conditions :

- **Tarifs :** Membres du CRJ Pothier et étudiants : gratuit ; Autres : 50 euros.
- Suivi du colloque et des débats uniquement sur place, dans la limite des capacités d'accueil de l'amphithéâtre en période de crise sanitaire (recours à la visioconférence limité à certains intervenants)

Responsable scientifique et organisateur du colloque : Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans, directeur du C.R.J. Pothier.

Comité scientifique et comité d'organisation : Florent Blanco, Professeur à l'Université d'Orléans, directeur du C.R.J. Pothier ; François Priet, Professeur émérite à l'Université d'Orléans ; Alexis Zarca, Maître de conférences à l'Université d'Orléans

Date limite d'inscription : mardi 22 juin 2021